

LA CARSAT

(Caisse d'assurance retraite et de santé Au travail)

Carsat Retraite
& Santé
au travail

Quel est le rôle de la CARSAT au regard de la santé et de la sécurité au travail ?

Prévenir les risques professionnels et engager les entreprises dans la prévention

La Carsat est l'organisme de référence en matière de prévention des risques professionnels. La maîtrise de ces risques est un enjeu à la fois pour les hommes, l'entreprise et la société. Si les accidents du travail et les maladies professionnelles ont un coût, leur prévention est un investissement. Par ses actions de conseil et de contrôle en entreprise, la Carsat joue pleinement son rôle d'assureur des risques professionnels.

À travers cette mission, il s'agit de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles, et de participer à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises.

Cela passe par des interventions directes sur les lieux de travail, des actions collectives auprès des branches professionnelles, la conception de dispositifs d'évaluation et de prévention, une offre de formation, mais également par la diffusion de bonnes pratiques.

L'organisation

L'accompagnement des entreprises sur le thème de la prévention est assurée par des Ingénieurs-conseils, des Contrôleurs de sécurité, appuyés par des agents assurant les fonctions administratives. L'ensemble de ces personnes constituent des groupes lisibles et adaptés aux besoins des entreprises.

Cibler des risques majeurs

Prévenir, c'est aussi être proche des préoccupations des salariés et guetter l'émergence de nouveaux risques. Dans cette optique, la Carsat travaille notamment sur la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS), des cancers professionnels, des chutes dans le BTP.

Et pour cibler le mieux possible leurs actions, les ingénieurs et contrôleurs concentrent leurs efforts à partir d'analyses statistiques de sinistralité. Ceci en partenariat avec de nombreux acteurs régionaux.

Fixer le taux de cotisations des accidents du travail et des maladies professionnelles

Le rôle de la Carsat c'est également de calculer et notifier, chaque année, le taux de cotisations des accidents du travail et des maladies professionnelles. Le calcul du taux se fait au regard des dépenses pour indemniser ces accidents et maladies et couvrir les risques encourus selon les secteurs d'activité.

Ces cotisations payées par l'entreprise l'assurent contre les risques d'accident du travail, de trajet ou de maladie professionnelle.

Les risques émergents

Les nouveaux procédés de fabrication, les nouveaux produits utilisés ou les nouvelles situations d'exposition professionnelles doivent être évalués.

Le service Prévention de la Carsat, dans le cadre de son accompagnement des entreprises, s'engage dans une démarche de veille des risques émergents.

Les investigations et travaux menés sont consultables via des fiches de capitalisation ci-dessous.

Nous vous accompagnons également sur vos questionnements avec l'appui de nos expertises internes et réseau : Laboratoire de Chimie, Centre de Mesures Physiques, ergonomes, psychologue du travail, INRS, et Carsat des autres régions.

Ce travail exploratoire a pour objectif de capitaliser et partager des informations pour élargir la connaissance actuelle des risques professionnels.

Les incitations financières

La Carsat Pays de la Loire dispose de moyens d'incitation financière pour accompagner les entreprises dans l'amélioration des conditions de travail : les subventions prévention TPE (anciennement Aides Financières Simplifiées), le contrat de prévention et les ristournes.